

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

**Syndicat Mixte
« SEVERAC CARREFOUR AVEYRON »**

**Réunion du Comité Syndical du 16 Décembre à 9 H 30
Mairie
SEVERAC D'AVEYRON**

▪ **Membres du Syndicat mixte SEVERAC CARREFOUR AVEYRON**

Etaient présents :

- Département de l'Aveyron : **M. Arnaud VIALA, M. Claude ASSIER,**
- CCI Aveyron : **Mme Christiane MARTIN**
- Communauté de communes CAUSSES A L'AUBRAC : **M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET**

Etaient absents et représentés :

- Département de l'Aveyron : **M. Jean-Luc CALMELLY**
- CCI Aveyron : **Mme Evelyne ESTRISPEAU**

▪ **Personnes associées :**

Etaient Présentes :

- Mme Emmanuelle GIBERT, Chef de service Pilotage budgétaire et Financements, Département,**
- Mme Manon BUSCAYLET, Juriste, Département.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 26 mars 2025
2. Débat sur les Orientations Budgétaires 2026
3. Questions diverses

Le Président constate que le quorum est atteint.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.
Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

Le Président rappelle qu'un débat sur les Orientations Budgétaires doit être présenté aux organes délibérants avant le vote du budget.

Sur la Zone d'Activité de Roumagnac, pour la section de fonctionnement, les recettes dont dispose le Syndicat mixte sont constituées de la contribution des membres du Syndicat mixte, des loyers de la MAM et de la redevance de la SALFAT.

S'agissant des dépenses, elles sont essentiellement liées aux primes d'assurance, aux taxes foncière, au contrat de maintenance du logiciel comptable.

Il est proposé de maintenir le montant des contributions pour un montant identique à l'an passé de 2 300 €.

Pour la section d'investissement, le Président mentionne la potentielle cession de la MAM aux assistantes maternelles locataires intéressées pour l'acquisition du bien.

Il indique que France domaine a réalisé une estimation du bien à hauteur de 104 800 € dont une marge de négociation de 15%.

Le Président rappelle que les statuts de l'association ne lui permettent pas d'acquérir le bien immobilier et qu'une réflexion est menée entre les assistantes maternelles afin qu'une d'elle en fasse l'acquisition.

Le Président indique que le budget a été impacté par le remboursement de la subvention du Département attribuée en 2013 au Syndicat afin de couvrir les charges urgentes de gestion du bien immobilier d'ITA pour un montant de 150 00 €.

Le Président conclut en indiquant que sur la Zone d'Activité Les Cazes, un projet de travaux est en cours de réflexion, ce qui pourra impacter le budget.

Madame MARTIN demande si l'association souhaite s'installer aux Cazes.

Il est répondu que ce n'est pas le projet et que dans un premier temps l'association demande à avoir une connaissance du coût pour ensuite pouvoir se positionner.

Madame BRUNET a demandé qu'il lui soit rappelé le montant du loyer de la MAM, soit 300 € par mois.

Elle a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un montant conséquent et qu'il avait été décidé de leur octroyer un loyer avantageux afin de les aider.

Madame BRUNET exprime son incertitude sur la rentabilité de cette acquisition.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la demande de la MAM et que les assistantes maternelles devraient informer le Syndicat mixte à la fin de l'année qui s'approche à grand pas.

→ *Aucune autre observation n'ayant été soulevé, les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.*

Point 3 de l'ordre du jour : Questions diverses

Mme Christiane MARTIN sollicite la mise en place de la visioconférence.

Il est répondu que cela ne peut être possible pour les votes budgétaires.

→ *Aucun autre point n'ayant été relevé, le Comité syndical prend acte de ces éléments.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 9H40.

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA